



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Certifié exécutoire
Document publié
Du 13/05/2026 au 14/07/2026

ARRÊTÉ N° ARR_2026_405

Objet : Mesures temporaires relatives au stationnement avenues Roland Garros et Général de Gaulle (Déménagement)

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 relatifs aux pouvoirs de police conférés aux Maires en matière de circulation et de stationnement,

VU le Code Pénal,

VU l'article L.113.2 du Code de la Voirie Routière,

VU les articles L 411-1 et R 417-1 du Code de la Route et l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8ème partie - signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié),

VU l'arrêté n° 2021-325 en date du 15 juin 2021, relatif à la réglementation de la salubrité et de l'environnement-Mise à jour,

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de stationnement de [REDACTED], dans le cadre de son déménagement, il y a lieu de prendre des mesures de stationnement avenues Roland Garros et Général de Gaulle,

ARRÊTE

Article 1 : le jeudi 21 mai 2026, deux places de stationnement au [REDACTED] avenue Roland Garros et deux autres places au [REDACTED] avenue du Général de Gaulle seront neutralisées et réservées à [REDACTED], afin d'y stationner un camion de déménagement.

Article 2 : le jeudi 21 mai 2026, le cheminement piétonnier devra être maintenu.

Article 3 : la signalisation temporaire sera mise en place, surveillée et repliée par [REDACTED] qui sera seul responsable des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de cette signalisation. Cette dernière devra être conforme à la réglementation en vigueur.

Article 4 : les infractions au présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax: 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

Article 5 : le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Article 6 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Vélizy-Villacoublay, le 12 mai 2026

The image shows the official seal of the Municipality of Vélizy-Villacoublay on the left, which is a circular emblem with the text 'MAIRIE DE VELIZY-VILLACOUBLAY' and '1830' around the perimeter. Overlaid on the seal is a handwritten signature in blue ink that reads 'P. Thévenot'. To the right of the seal and signature, the name 'Pascal Thévenot' and the title 'Maire' are printed in a black, sans-serif font.

Pascal Thévenot
Maire